



Assemblée Générale du 16 Décembre 2020

Compte tenu des mesures sanitaires en cours liées au COVID19, notre assemblée générale a dû se tenir en visioconférence. Malgré cela, plus d'une vingtaine d'adhérents présents ou représentés ont participé à cette réunion.

Aucune condition de quorum n'est requise pour la tenue de l'assemblée générale conformément à l'article 15 de nos statuts.

Alain, notre Président introduit la réunion en remerciant les participants, adhérents ou représentants de la municipalité puis nous livre son rapport moral.

1 - Rapport moral :

Il insiste sur la dimension solidaire de notre action, moteur de notre engagement. Cette action est concrétisée à Foundiougne et les villages voisins par notre investissement au niveau de l'éducation tant sur le plan des locaux que des outils pédagogiques. Mais cet investissement ne se limite pas au Sud, il se prolonge également auprès des enfants de Martignas. Nos différentes interventions dans les établissements scolaires de la ville ayant pour but de sensibiliser nos enfants à une culture différente et de leur faire toucher du doigt la diversité de l'humanité.

2 - Rapport financier 2019 :

Nos frais de fonctionnement s'élèvent à près de 400€ pour plus de 1 500€ d'investissements sur Foundiougne. Nos recettes (adhésions, subvention mairie, don, vide grenier) couvrent ces dépenses. Fin 2019, nos actifs s'élèvent à plus de 14 000€

3 - Réalisations 2019 :

Appui à l'école primaire de Dionewar
Réfection des sols et matériels scolaires à l'école de Keur Oumar.

Budgétées mais non réalisées :

Case santé de Bambou (4 000 €)
Latrines de l'école n°3, (3000 €)
Appui structure petite enfance
Venue de Sada.

4 - Le mot de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire introduit son allocution en déplorant le manque de convivialité lié à la réunion en visioconférence. Puis il confirme que les engagements pris par l'ancienne municipalité, notamment concernant le projet latrines à Foundiougne seront honorés.

Néanmoins, il rappelle avoir été élu sur un programme différent de l'ancienne municipalité et n'envisage pas de proroger les accords de coopération décentralisée liant notre commune à celle de Foundiougne, estimant que la coopération décentralisée est déjà assurée au niveau de la métropole.

Alain et Michel font part de leur déception quant à cet abandon. Une réunion municipalité-Batik est envisagée pour préciser le périmètre de la coopération décentralisée sous ce nouveau mandat ainsi que les rapports entre Batik et la municipalité.

Il invite cependant BATIK à renouveler sa demande de subvention qui serait accordée en fonction des projets présentés.

5 - Cotisation :

Elle reste fixée à 10€ pour l'année.

6 - Vote :

La réunion est interrompue quelques instants afin de permettre à chacun des adhérents de pouvoir voter par internet.

Sans surprise, le rapport moral, le bilan financier et le montant de la cotisation sont approuvés à l'unanimité.

7 - Budget prévisionnel 2020 :

Il a été élaboré à l'équilibre pour un total de 15 290 €

8 - Projets 2020 :

- Construction des latrines de l'école n°3
- Case santé de bambou
- Appui aux structures scolaires petite enfance dont la case des Tout Petits de M'Bassis, ainsi qu'au lycée ou collège de Foundiougne.
- Appui à l'école primaire de Dionewar,
- Participation au chantier 2020 (reporté à avril 2021)

